

LE PALAIS DE LA COMMUNE D'ARLES

NAISSANCE, APPROPRIATION ET RECONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE EMBLÉMATIQUE

La ville d'Arles a la chance de conserver son palais consulaire médiéval, appelé palais de la commune au XIII^e siècle. Il témoigne d'une institution qui marqua l'histoire politique de la ville et qui inscrivit Arles dans l'histoire du mouvement communal du Midi de la France. Toutes les villes à consulat ne disposaient pas d'un palais consulaire, parfois il ne s'agissait que d'une simple maison consulaire, parfois ce sont d'autres lieux de la ville qui furent utilisés pour accueillir consuls et conseillers. A Arles, un palais fut construit sur les ruines de l'ancien forum, se plaçant dans la continuité d'un centre monumental prestigieux et faisant face à la cathédrale et au pouvoir de l'archevêque.

Le palais consulaire reflète la vie politique mouvementée d'Arles au Moyen Age : il accueillit au départ les consuls de la ville, ensuite pendant un bref laps de temps les podestats et puis, à partir de 1251, fut occupé par les officiers du comte après la suppression du consulat. Devenu Cour Royale, il rappelait quotidiennement aux Arlésiens le souvenir d'une autonomie perdue. Au début du XV^e siècle, un nouvel hôtel de ville fut bâti à côté de la Cour Royale, afin d'abriter les institutions municipales qui cohabitaient avec le pouvoir comtal. De cet édifice il ne reste aucune élévation car il fut remplacé par le prestigieux hôtel de ville bâti dans le troisième quart du XVII^e siècle et qui accueille toujours cette fonction aujourd'hui. C'est sans doute cela aussi qui rend cet ensemble monumental aussi riche. Il s'inscrit dans une continuité architecturale qui reflète aussi la continuité des lieux de pouvoir qui se succédèrent ici, du forum augustéen aux bureaux actuels de la mairie. Alors que l'hôtel de ville de Mansart et Peytret est bien identifié et valorisé, le palais consulaire, lui, est bien plus méconnu. En général dénommé palais des Podestats, ce nom pourtant ne rappelle qu'une petite partie de son histoire.

Les archives communales d'Arles ainsi que les archives départementales des Bouches-du-Rhône conservent des fonds très riches qui documentent le palais des consuls, la Cour Royale et l'hôtel de ville du Moyen Age. Les principales sources consultées sont les documents comptables (comptes des clavares pour la Cour Royale, comptes du trésorier de la ville pour l'hôtel de ville) qui témoignent d'achats, de réparations et de constructions concernant les bâtiments ou qui dressent des inventaires du mobilier qui y était conservé.

Pour l'hôtel de ville, ces documents sont également complétés par les délibérations municipales, conservées à partir de 1426. La majorité des documents consultés sont inédits et d'une très grande richesse. Cependant la documentation est inégale car la majorité des manuscrits étudiés datent des XIV^e et surtout XV^e siècles. Ainsi, l'ancien palais de la commune est avant tout connu par l'observation des vestiges bâtis plutôt que par la documentation écrite.

Le travail d'observation du bâti et d'étude systématique des archives permet de proposer un nouvel état des connaissances sur cet édifice jusqu'à aujourd'hui peu connu. Arles n'a pas seulement eu la chance de pouvoir construire un palais consulaire, elle est aujourd'hui la seule ville du Midi de la France à avoir aussi bien conservé ce palais, qui est encore dans le domaine public. Ailleurs, les palais furent détruits, complètement ou partiellement, ou furent achetés par des privés¹.

Les XII^e et XIII^e siècle : le palais de la commune

Dans le dernier quart du XII^e siècle ou du tout début du XIII^e siècle, Arles se dota d'un palais de la commune qui témoigne du mouvement communal qui toucha la ville au début de ce même siècle. Ce mouvement d'émancipation urbaine toucha d'abord les villes du Nord de l'Italie, soucieuses de gagner leur autonomie, avant d'atteindre le Midi de la France. Nées d'une contestation du pouvoir des seigneurs sur la ville, les communes furent portées et négociées par les membres du patriciat urbain. A Arles, ce sont les chevaliers urbains qui s'affrontèrent au pouvoir du comte et de l'archevêque en créant leur consulat, le deuxième en Provence après Avignon.

Le consulat d'Arles

Le consulat d'Arles fut créé en 1131. Ce gouvernement collégial se composait de douze consuls choisis pour un an parmi les chevaliers et probes hommes de la ville, entourés de cent vingt conseillers de même origine sociale². D'abord séparés en deux consulats - celui de la Cité et celui du Vieux Bourg - à l'image des divisions féodales de la ville, le consulat fut uni en un seul en 1202³. Lors des difficultés politiques de la ville entre 1220 et 1235, les consuls furent remplacés par un podestat, élu pour un an et recruté dans une autre ville, voire à l'étranger (il provenait en général d'une ville italienne)⁴. C'est pour abriter cette institution, symbole de l'autonomie de la ville - ou du moins du patriciat local - face à l'archevêque et au comte que fut construit un palais, appelé *palatio communis*⁵ dans les textes.

Peu de communes dans le Midi de la France actuelle purent ainsi ériger des palais. Dans certains cas, consuls et conseillers se réunissaient chez un particulier, dans une église ou sur des places publiques, c'est-à-dire dans des lieux déjà existants.

1 L'ancien palais consulaire d'Avignon fait partie d'un ensemble immobilier privé ; le palais des capitouls de Toulouse n'est que partiellement conservé ; le palais de Marseille ainsi que les maisons consulaires de Montpellier et Cahors n'ont pas été conservés.

2 STOUFF (Louis), *Arles à la fin du Moyen Age*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 1986, p.159.

3 ROUQUETTE (Jean-Maurice), « Des comtes de Barcelone à la maison d'Anjou » in : *Arles, histoire, territoires et cultures*, Paris, Imprimerie Nationale, 2008, p. 329 et 330.

4 STOUFF (Louis), *Arles à la fin du Moyen Age*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 1986, p. 160 et 161.

5 C'est l'expression utilisée dans quatre actes signés entre 1231 et 1245, publiés dans BENOIT (Fernand), *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone, Alphonse II et Raymond Béranter V (1196-1245)*, Paris, 1925, n^os 151, 168, 301 et 386.

Dans les premiers temps de l'existence du consulat, avant la construction du palais de la commune, les consuls se réunissaient chez l'archevêque⁶. Ensuite, la commune d'Arles eut une importance et des moyens qui lui permirent de marquer durablement la ville par la construction d'un palais. L'emplacement choisi pour ériger ce palais apportait une position symbolique forte. Le palais s'élevait au cœur de la ville, à l'emplacement de l'ancien forum romain, et à côté de la cathédrale. Les consuls imposèrent leur position face à l'archevêque et s'inscrivirent dans la continuité d'un centre de pouvoir antique.

L'aspect du quartier avant la construction du palais n'est pas aisé à décrire, car les sources antérieures au XII^e siècle sont laconiques. Depuis la fin du IV^e siècle ou le début du V^e siècle, les monuments et espaces publics de la ville antique avaient perdu leur fonction initiale et étaient occupés par un habitat modeste⁷. Les investigations archéologiques de Marc Heijmans et de Jacques Brémond ont permis de préciser l'aspect du quartier du forum, notamment autour de l'emplacement du futur hôtel de ville :

« En ce qui concerne le forum antique, une fouille sous l'hôtel de ville a montré que, à cet endroit du moins, ses colonnes avaient été abattues dès le début du V^e siècle et qu'une habitation, ou une boutique, s'y était installée. En même temps, les galeries souterraines, ou cryptoportiques servent, entre autres, de lieu de réserve pour un four à chaux, où étaient mises de côté des statues et des inscriptions honorifiques qui décoraient le forum. Ailleurs, dans la galerie sud, on stockait du bois mélangé avec de la poix »⁸. Cette occupation du forum par des maisons et/ou des boutiques a dû se poursuivre pendant le Haut Moyen Age. C'est pendant le XII^e siècle que le quartier connut un remaniement important, avec la reconstruction de la cathédrale, la construction de l'église paroissiale Notre-Dame-la-Principale et ensuite l'édification du palais des consuls.

Le palais de la commune fut utilisé par les consuls et les conseillers de la ville. Aux douze consuls et cent vingt conseillers s'ajoutaient d'autres officiers, notamment les juges et les clavaires responsables des finances communales⁹. Les consulats avaient avant tout une vocation judiciaire, permettant à la communauté urbaine de disposer d'un droit de juridiction. Entre 1220 et 1235, lorsque les consuls furent remplacés par un podestat, le palais fut utilisé par ce dernier, accompagné d'un juge de première instance, d'un autre juge pour les procès en appel et d'un syndic représentant les intérêts de la commune¹⁰. Le conseil, composé du patriciat de la ville, fut maintenu. Les utilisateurs permettent d'identifier les fonctions du palais, qui devait pouvoir réunir les représentants du pouvoir communal et disposer d'un tribunal pour l'exercice de la justice ; à cela s'ajoutait la nécessité de pouvoir conserver en toute sécurité le trésor de la ville ainsi que les archives. La seule pièce du palais mentionnée dans les textes contemporains du palais communal est la salle du conseil¹¹, dans laquelle se réunissaient les consuls et les conseillers. Ainsi, ce ne sont pas les textes qui peuvent documenter l'aspect et l'organisation de ce palais, mais plutôt les vestiges bâtis.

6 ROUQUETTE (Jean-Maurice), « Des comtes de Barcelone à la maison d'Anjou » in : *Arles, histoire, territoires et cultures*, Paris, Imprimerie Nationale, 2008, p. 341.

7 HEIJMANS (Marc), *Arles durant l'Antiquité tardive : de la Duplex Arelas à l'Urbs Genesii*, Rome, École française de Rome, 2004, p.353.

8 HEIJMANS (Marc), « Arelatensis urbs, La ville d'Arles (Bouches-du-Rhône) à l'époque mérovingienne », in : *La Méditerranée et le monde mérovingien : témoins archéologiques*, Bulletin Archéologique de Provence, Supplément 3, Éditions de l'APA, 2005, p. 113-128, p. 121.

9 STOUFF (Louis), *Arles à la fin du Moyen Age*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 1986, p. 159.

10 STOUFF (Louis), *Arles à la fin du Moyen Age*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 1986, p.161.

11 « *domo consilii* », mentionné en 1232 : BENOIT (Fernand), *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone, Alphonse II et Raymond Béranter V (1196-1245)*, Paris, 1925, n°168.

Un édifice conservé aujourd'hui

Arles a en effet la chance d'avoir conservé son palais communal qui occupe toujours une place centrale dans la ville. Son utilisation actuelle comme bureaux municipaux a rendu invisible une grande partie des élévations et divisions intérieures, cachées derrière des placages et des faux plafonds ; de plus, les espaces intérieurs ont été réunis à ceux de l'hôtel de ville du XVII^e siècle, à l'est, ce qui brouille la lecture des volumes intérieurs d'origine.

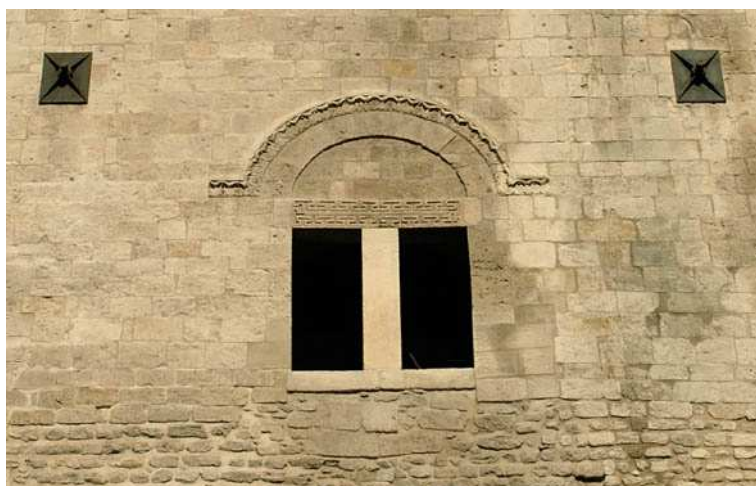
Enfin, les ailes orientale, occidentale et en partie septentrionale ont été complètement reconstruites dans les années cinquante¹². Ainsi, la lecture des élévations médiévales peut se faire à partir de la façade sur le Plan de la Cour et de certaines façades donnant sur la cour intérieure.



Le palais des consuls occupait une parcelle rectangulaire avec une surface d'environ 550m² et se composait de quatre ailes bâties autour d'une cour intérieure. La façade principale donnait sur le Plan de la Cour (fig. ci-contre) se développant sur 25 mètres et s'élevant à presque 12 mètres au-dessus de la rue. Elle a connu de nombreux remaniements, mais son état d'origine est identifiable. Mêlant deux techniques de construction, la façade antérieure du palais était bâtie au rez-de-chaussée avec une maçonnerie de moellons irréguliers de petit format, avec d'occasionnels blocs équarris de

taille moyenne, approximativement assises et bâtis avec des joints épais. Le niveau supérieur était cependant construit avec de la pierre de taille, un moyen appareil de facture soignée.

Cette combinaison de deux modes de construction se rencontre aussi dans une maison romane située à l'angle des rues du Port et Laurent Bonnemant, ainsi que sur la tour occidentale de l'amphithéâtre (fig. ci-contre). Elle ne semble pas tant indiquer des différences chronologiques entre les deux niveaux, mais plutôt une volonté de mettre en valeur l'étage supérieur par un appareil de qualité. Le rez-de-chaussée était sans doute enduit, créant un effet lisse et uni, cependant plus économique qu'une élévation en pierre de taille.



¹² Voir les plans d'architecte de 1955 conservés aux Archives Communales (A.C. Arles, M 16bis) qui concernent la démolition et la reconstruction de l'aile ouest et de l'aile nord à l'exception de sa façade sur le Plan de la Cour.



La façade antérieure se divise en deux ensembles, qui se distinguent en son milieu par une rupture discrète dans la maçonnerie. Cette rupture se retrouve aussi côté cour (fig.ci-contre), car elle correspond à la présence d'un mur porteur orienté nord-sud et qui séparait les espaces à l'est (pièces superposées) des espaces à l'ouest de l'aile (porche d'entrée surmonté d'une pièce).

C'est dans la partie occidentale de la façade que s'ouvrait la porte d'entrée du palais, couverte d'un arc en plein cintre à claveaux très longs et fins, souligné par une archivoltte aux moulures toriques se retournant vers l'extérieur (fig. ci-dessous, à gauche). Ses piédroits sont en pierre de taille et la maçonnerie environnante s'y adapte. La porte menait à un porche couvert -aujourd'hui dans un état très remanié - qui s'ouvrait sur la cour intérieure. La porte est surmontée d'une fenêtre géminée (fig. ci-dessous, à droite) couverte de deux arcs en plein cintre retombant sur un pilier central ; celui-ci est coiffé d'une imposte sobre aux moulures plates. Dans son état actuel, la fenêtre est dans un état remanié du milieu du XIX^e siècle, qui reprend vraisemblablement son aspect d'origine¹³.

Les ouvertures de cette partie de la façade sont assez austères, sans programme décoratif ; elles ne sont valorisées que par la mise en œuvre de la pierre.



Le troisième niveau de cette moitié de l'aile sur rue pose quelques problèmes. En effet ce niveau percé de quatre meurtrières et couronné d'un crénelage pourrait être une adjonction postérieure. A la limite des deux niveaux, l'assise au sommet du deuxième niveau est moins régulière : les faces supérieures des pierres ne sont pas droites et le joint horizontal qui les relie à l'assise supérieure est épais. Cependant on peut remarquer que l'appareil du troisième niveau présente les mêmes caractéristiques que celui du deuxième niveau, si ce n'est que la pierre est plus grise, dû à une plus forte exposition à la pluie et sans doute à une qualité de pierre différente, entraînant une réaction différente aux aléas climatiques. Il s'agit probablement d'une restauration qui reprend un état antérieur. Dans son ouvrage sur les monuments d'Arles, Honoré Clair évoque « une couronne de créneaux défigurée par des constructions ultérieures¹⁴ ».

13 Dans son article sur le Plan de la Cour du 20 décembre 1919, E. Fassin note que cette fenêtre se trouvait jadis plus à l'est et qu'elle fut remplacée ici au milieu du XIX^e siècle. Il ne reste pas de trace de ce remaniement sur la façade. FASSIN (Émile), " Le Plan de la Cour ", 20 décembre 1919 in : *Les rues d'Arles*, recueil factice, 3 vol., extraits du *Forum républicain*, 1913-1921. Un plan de 1816, réalisé par l'architecte du département, Penchaud, montre qu'au début du XIX^e siècle, la fenêtre jumelle romane n'était en effet pas à son emplacement actuel, mais que cette partie de la façade s'ouvrait par trois fenêtres plus étroites (Archives Nationales, F13-1681).

14 CLAIR (Honoré), *Monumens d'Arles, Antique et Moderne*, Arles, D. Garcin, 1837.

Ainsi dans les années 1830 c'est sans doute les vestiges en mauvais état du crénelage que l'on pouvait observer, alors que les dessins d'architecte de 1880 montrent ce même crénelage dans un état refait à neuf¹⁵, signalant que la restauration dut avoir lieu au milieu du XIX^e siècle. Seule une observation pierre à pierre dans le cadre de travaux permettra d'affiner cette question.



La moitié orientale de la façade antérieure ne conserve qu'une partie d'une baie d'origine (fig. ci-contre, qui témoigne d'un programme décoratif plus élaboré. La baie, de grandes dimensions à l'origine, se situait au deuxième niveau, dans l'extrémité orientale de la façade sur rue. Son ouverture n'est plus décelable aujourd'hui¹⁶, mais on peut observer son couverture composé d'un linteau couvert d'un tympan et d'un arc de décharge. Le linteau est

composé de deux blocs ornés d'une moulure traversante et d'une frise de grecques au sommet. Les deux blocs s'appuyaient à l'origine sur un support central divisant la baie en deux parties, qui a disparu avec l'aménagement des grandes fenêtres à croisée de la façade. La totalité de la face de ces deux blocs n'était pas ornée : la partie des blocs correspondant à la naissance de l'arc de décharge était laissée nue, rappelant qu'ils sont ici à leur place car ces surfaces laissées vides correspondent bien à l'emplacement de l'arc de décharge partiellement conservé et aisément restituable. On peut également noter que les deux blocs ne s'accordaient pas parfaitement, le motif de grecques ne se poursuivant que maladroitement d'un bloc à l'autre ; ceci ne témoigne pas tant d'un remontage que de l'organisation du travail des sculpteurs. En effet, les deux blocs durent être ornés indépendamment en atelier et leur assemblage en élévation fut donc imparfait ; les raccords imparfaits de frise sont également à constater sur le chantier prestigieux du portail de Saint-Trophime¹⁷.

Au-dessus, le tympan appareillé conserve un bloc sculpté représentant un bœuf placé de profil, avec la queue pendante, dont la tête est tournée vers la rue ; proportionnellement, les jambes de la bête sont petites par rapport au volume du corps. En l'absence d'autres éléments iconographiques conservés, le choix du bœuf comme décor figuré n'est pas aisé à interpréter. Il ne s'agit dans tous les cas pas d'un blason, car la sculpture a un format oblong et n'a pas de cadre évoquant un écusson.

Dans un contexte religieux, le taureau ou le bœuf est considéré comme un animal sacrificiel et est associé à Jésus, ou est considéré comme le symbole de saint Luc. Or, ici il s'agit d'un édifice non religieux, au contraire symbolisant le pouvoir laïc, et de plus, l'absence d'autres éléments iconographiques à connotation religieuse n'autorise pas cette interprétation (par exemple, l'absence des autres symboles du tétramorphe). Hors lecture religieuse, le bœuf évoque les travaux agricoles, et représente la force et la patience.

15 B.M. Arles, ms 1083, *Façade sur le Plan de la Cour*, relevé d'élévation du 16 janvier 1880.

16 La baie romane a été très endommagée et remaniée suite à l'aménagement de baies postérieures.

17 Voir à ce sujet l'étude archéologique des sculptures du portail réalisée par A. Hartmann-Virnich : HARTMANN-VIRNICH (Andréas), « Sur les traces des sculpteurs et maçons. Découvertes archéologiques » in : coll. *Le portail de Saint-Trophime d'Arles, naissance et renaissance d'un chef-d'œuvre roman*, Arles, Actes Sud, 1997, p. 107-164.

C'est peut-être cette interprétation qu'il faut privilégier, car derrière le taureau s'élèvent deux feuilles qui se croisent, évoquant une végétation fertile. Les seigneurs d'Arles voulaient peut-être évoquer ici la fertilité des terres du pays d'Arles ou porter un symbole de « force tranquille » à une époque où ils n'avaient pas encore élu le lion comme symbole de la ville. La représentation en pied du bœuf exclut l'idée d'une référence à l'Antiquité car les images qui ont pu servir de modèle - les sculptures romaines de la ville, notamment celles du théâtre antique - mettent en scène des protomés de taureaux, c'est-à-dire uniquement les bustes.



Le motif de grecques était fréquent dans le second art roman, puisant son inspiration dans les motifs ornementaux antiques. La frise du palais de la commune se compose d'une imbrication de T droits et inversés, thème que l'on retrouve sur le portail de la cathédrale voisine, ornant le sommet des bases de

colonnes (fig. ci-dessus), ainsi qu'à une des tours de l'amphithéâtre. En effet, la tour occidentale de l'amphithéâtre est percée d'une baie qui a la même structure et la même frise que celle de la maison commune (voir fig. p.4) : deux linteaux avec deux rangées de grecques (également une alternance de T droits et inversés) couvrant une baie barlongue divisée par un support central, surmontés d'un arc de décharge avec un tympan appareillé. Cependant l'arc est mis en valeur par une archivolt ornée d'une frise de feuilles d'acanthé, ce qui n'est pas le cas au palais des consuls. Ainsi, la formule adoptée au palais consulaire reflétait la tendance du dernier quart du XII^e siècle, avec le choix d'une baie géminée à linteaux, un appareillage soigné et un décor ornemental inspiré de l'Antiquité.

Cette fenêtre devait éclairer un espace important du palais, car le décor signale un emplacement de prestige. Il s'agissait peut-être de la salle du conseil, qui réunissait consuls et conseillers de la commune d'Arles. A ce niveau se situait en effet une pièce, dont l'emprise peut être en partie identifiée. Cette moitié orientale de l'aile sur rue était délimitée par la façade antérieure au nord, la cour intérieure au sud et un mur porteur à l'ouest dont la chaîne d'angle méridionale est toujours visible dans la cour. La limite orientale de cette aile est aujourd'hui marquée par l'hôtel de ville du XVII^e siècle et la limite d'origine n'est pas connue. La surface actuelle de la pièce à l'étage correspond à la surface minimale de la salle d'origine, et correspond à environ 60m².

Sur la couverture de l'aile sur rue était placée la cloche communale, qui servait à convoquer le conseil et les assemblées générales, à sonner l'alerte ou pour la célébration d'événements importants. La cloche fut déplacée au clocher de Notre-Dame-de-la-Major au XIX^e siècle¹⁸.



18 ROUQUETTE (Jean-Maurice), « Des comtes de Barcelone à la maison d'Anjou » in : *Arles, histoire, territoires et cultures*, Paris, Imprimerie Nationale, 2008, p. 341.

Le palais ne se composait pas uniquement de cette aile sur rue. Autour de la cour intérieure s'élevaient trois autres ailes. Les ailes latérales, à l'est et à l'ouest sont difficiles à appréhender dans leur état d'origine car elles ont connu de nombreuses transformations postérieures ; cependant l'aile méridionale du palais conserve une grande partie de son élévation romane et apporte quelques clefs pour restituer le palais. Les façades sur cour s'ouvraient au rez-de-chaussée par des arcs en plein cintre à grande ouverture ; c'était du moins le cas des ailes méridionale et orientale où les arcs sont encore conservés (fig. ci-dessus). La façade sur cour de l'aile septentrionale s'ouvrait également sur la cour mais avec deux formules différentes.

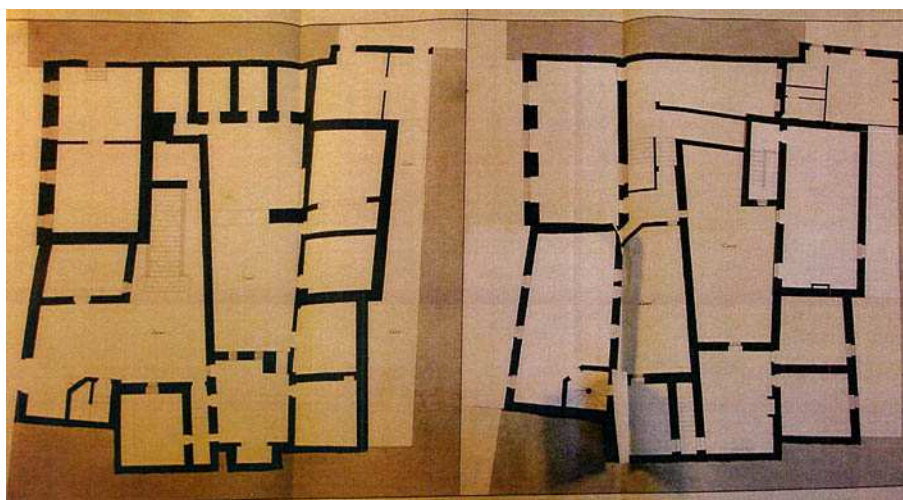


La partie occidentale de la façade était largement ouverte par un arc à grande ouverture. Celui visible aujourd'hui est un remontage réalisé dans les années 1950, mais qui semble reprendre l'emprise de l'arc d'origine (fig. ci-contre, à gauche).

La partie orientale de l'aile s'ouvrait par une porte soignée (fig. ci-contre, à droite). Celle-ci avait une ouverture importante et était couverte d'un arc à claveaux à deux rouleaux, dont la naissance est marquée par une imposte moulurée. La porte s'intégrait dans la maçonnerie environnante, qui - comme pour la façade antérieure, se composait de petits moellons irréguliers en partie basse. Cette porte permettait l'accès à la pièce de rez-de-chaussée, le visiteur devant d'abord pénétrer dans la cour par la porte d'entrée principale pour ensuite accéder à la porte au rez-de-chaussée de l'aile septentrionale.

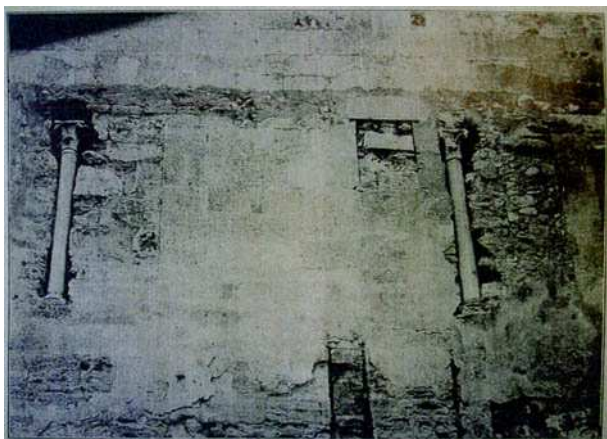


L'aile occidentale a été reconstruite dans les années 1950, et nous n'avons trouvé aucun document graphique permettant de restituer l'élévation d'origine. Un plan dessiné en 1816¹⁹ (fig. ci-dessous) relève une aile en deux parties distinctes, une empiétant davantage sur la cour que l'autre, mais rien ne permet de savoir si les murs dessinés remontent à l'état romane du palais.



19 "Plan de la prison actuelle de la ville d'Arles. Levé et dressé par ordre de Mr le Préfet des Bouches du Rhône en avril et mai 1816" Archives Nationales, F13 1681.

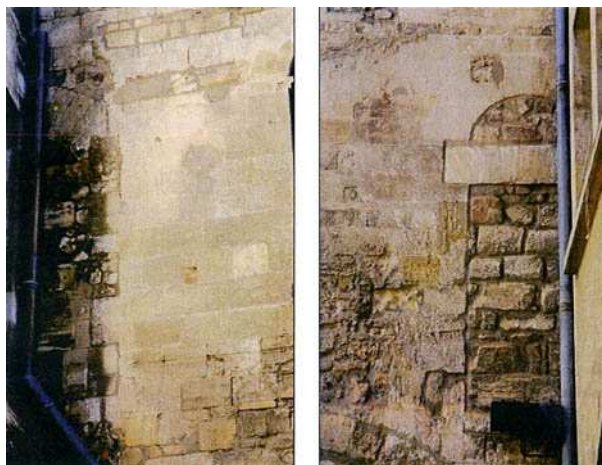
Un rez-de-chaussée ouvert par des galeries était une formule courante dans l'architecture palatiale. Elles permettaient de prolonger l'espace non bâti de la cour par des espaces ouverts mais couverts et intégraient le porche d'entrée dans un ensemble monumental. Cependant les galeries n'avaient pas de vocation de promenoir car les espaces couverts ne communiquaient pas tous entre eux.



A l'étage, seule l'aile méridionale conserve des vestiges de son élévation d'origine (voir p. 7 en bas à gauche). Cette aile semble avoir été la plus soignée, avec une élévation entièrement bâtie en moyen appareil de qualité, de grands arcs ouverts au rez-de-chaussée comme mentionné ci-dessus et de belles ouvertures à l'étage. En effet, quatre fenêtres jumelles sont percées au premier étage de la façade sur cour. Les fenêtres aujourd'hui visibles sont des restaurations des années 1950²⁰ qui se sont appuyées sur des vestiges lisibles. Une photo publiée en 1909²¹ documente l'état des fenêtres avant leur restitution et

certifie qu'il s'agit d'une restauration fiable (fig. ci-dessus). Les colonnes et le sommet des arcs sont notamment d'origine. Les fenêtres jumelles étaient couvertes d'arcs à claveaux en plein cintre retombant sur une colonne centrale élancée. Celle-ci était monolithe et couverte d'un chapiteau à deux rangées de feuillage saillant traité simplement. La naissance des arcs était marquée par une imposte simple avec des moulures toriques, qui à l'origine se développait en cordon qui réunissait les baies entre elles. Ce cordon d'imposte n'a pas été restitué par la restauration des années 1950.

De part et d'autre des quatre baies géminées, s'ouvraient deux portes couvertes d'arcs en plein cintre à claveaux longs et fins (fig. ci-contre). Elles sont aujourd'hui partiellement obstruées suite aux remaniements apportés aux ailes latérales est et ouest, perpendiculaires à la façade, rappelant qu'à l'origine ces deux ailes étaient plus en retrait qu'aujourd'hui. L'appareillage des portes s'intègre parfaitement dans le moyen appareil environnant et les claveaux sont élégants et soignés. Il n'y a pas de moulures soulignant l'arc, renforçant le mariage avec le moyen appareil alentour. Les deux portes desservaient une galerie haute, en bois, dont les seules traces sont une série de trous bouchés, régulièrement espacés, visibles dans l'assise au-dessus du sommet des arcs à grande ouverture du rez-de-chaussée. Les trous accueillait à l'origine des poutres en bois qui soutenaient la galerie de circulation extérieure de l'étage.



L'aile occidentale ayant été reconstruite dans les années 1950, nous ne pouvons plus observer comment elle s'agençait avec l'aile sud. Il est envisageable de penser qu'un escalier droit placé perpendiculairement à la porte située à l'ouest desservait peut-être l'étage ; ceci était une formule courante dans l'architecture palatiale, notamment en association avec une galerie.

20 Voir les plans d'architecte de 1955 conservés aux Archives Communales (A.C. Arles, M 16bis) qui indiquent l'emplacement des fenêtres à restituer.

21 CHARLES-ROUX (Jean), *Arles, son histoire, ses monuments, ses musées*, Paris, Librairie A/ Lemerre, 1914.

Derrière cette façade prestigieuse s'ouvrait une pièce qui se développait en longueur, mais avec une faible profondeur proportionnellement, et qui devait être abondamment éclairée par les quatre fenêtres. La fonction de cette pièce est difficile à identifier, d'autant plus que le volume intérieur devait être peu pratique, à moins qu'il n'ait été divisé par des cloisons. Peut-être est-ce ici que se trouvait la salle du conseil, peut-être s'agissait-il d'un tribunal. Malheureusement la documentation écrite n'apporte pas d'indices quant à l'organisation interne de l'édifice. On ne peut que constater que les deux espaces privilégiés du palais de la commune étaient les grandes pièces à l'étage de l'aile nord ouverte sur la rue et de l'aile sud ouverte sur la cour, espaces mis en valeur par les baies et par la position à l'étage.

Le deuxième niveau d'élévation de l'aile méridionale était également le dernier, le niveau supérieur actuellement visible étant une adjonction postérieure. La dernière assise de moyen appareil roman est encore conservée, trois assises au-dessus de l'extrados des arcs des baies géminées, et porte la trace des trous de chevrons qui perçaient régulièrement les blocs sommitaux sous la toiture. Ainsi aux trois niveaux de l'aile septentrionale ne répondaient que deux niveaux dans l'aile au sud de la cour.

Un palais du dernier quart du XII^e siècle ou du tout début du XIII^e siècle

A plusieurs titres, le palais de la commune s'inscrit dans une famille d'édifices (religieux et résidentiels) conservés à Arles datant du second âge roman.

Le choix d'un moyen appareil avec une stéréotomie de qualité caractérise de nombreux édifices religieux d'Arles et des environs construits dans le courant du XII^e siècle : Saint-Honorat des Alyscamps, deux premières campagnes de l'église Saint-Blaise, grand mur orienté est-ouest conservé dans l'enclos Saint-Césaire, abbatale de Montmajour et cathédrale Saint-Trophime.

Des édifices civils comme la grande demeure romane conservée dans l'hôtel d'Arlatan conservent un appareil identique, et cet hôtel s'ouvrait à l'origine par des baies géminées appareillées couvertes d'arcs en plein cintre semblables à celle au-dessus de la porte d'entrée. La combinaison avec une maçonnerie de petits moellons en rez-de-chaussée ne permet pas d'affiner la datation, mais en tout cas se retrouve dans d'autres édifices civils d'Arles présentant également d'autres points de comparaison. C'est le cas d'une maison romane localisée à l'angle de la rue du Port et de la rue Bonnemant, qui s'ouvrait jadis par deux fenêtres géminées comparables à celle de la façade sur le Plan de la Cour. De même, comme déjà décrit ci-dessus, la tour occidentale de l'amphithéâtre présente une élévation semblable percée d'une baie présentant la même structure que la grande baie décorée d'un bœuf de la façade sur le Plan de la Cour.

Les quatre baies géminées de la grande façade sur cour sont traitées avec finesse, adoptant une formule classique d'arcs à claveaux soutenus par une colonne centrale. Les chapiteaux de celles-ci sont ornés de deux rangées de feuilles simples, sans détails, dont l'extrémité saillante se recourbe vers le bas. Des chapiteaux semblables se trouvent au premier niveau du clocher de Saint-Honorat des Alyscamps (fin XII^e - début XIII^e siècle), ainsi que – pour prendre un exemple plus éloigné – au clocher de l'église Notre-Dame-du-Lac au Thor (achevée vers 1200).

La porte d'entrée du palais se caractérise par ses claveaux longs et fins, dont l'extrados est souligné par une archivolt, caractéristiques qui se retrouvent aux deux portes reliant le dortoir des chanoines d'Arles à la galerie orientale du cloître (fin XII^e siècle). Les moulures ne sont pas les mêmes, mais le goût pour une ouverture élégante mettant en valeur l'arc est identique.

Le décor sculpté étant limité, il n'apporte pas grand secours pour la datation. Le choix d'une petite frise de grecques sur la grande baie romane rappelle le goût pour l'Antiquité caractéristique du second âge roman, magistralement exprimé sur le portail de la cathédrale Saint-Trophime voisine.

Nous situons volontiers la construction du palais de la commune dans le dernier quart du XII^e siècle, peut-être au tout début du XIII^e siècle. Contemporain ou légèrement postérieur aux grands chantiers du portait de la cathédrale, de l'agrandissement de la salle capitulaire, du dortoir des chanoines et des galeries de cloître attenantes, le chantier du palais de la commune a dû bénéficier de la présence à Arles d'une main d'œuvre compétente. La construction du palais était peut-être liée à la réunion des consulats de la Cité et du Bourg en 1202, s'érigeant en symbole de l'unité des Arlésiens face au comte et à l'archevêque.

Ainsi, la construction du palais eut lieu environ cinquante à soixante-dix ans après la naissance de l'institution consulaire. C'était le temps nécessaire pour que les chevaliers urbains d'Arles organisent leur consulat, réunissent un budget et désirent l'affirmer par une construction prestigieuse en cœur de ville.

Les palais communaux dans le Midi de la France

Toutes les villes à consulat n'eurent pas pour autant des palais de la commune (c'est le cas de Béziers ou de Viviers par exemple). Cependant, lorsque ceux-ci existèrent, ils furent toujours construits au moins cinquante ans après la naissance de l'institution, car les communes ne disposaient pas des fonds nécessaires à la construction d'un édifice de prestige.

Le bâtiment dit de la Vice-Gérance à Avignon est un édifice qui accueillit le tribunal de la Vice-Gérance dans un bâtiment qui avait jadis été le palais consulaire²². Bâti dans les deux dernières décennies du XII^e siècle, alors que la naissance du consulat remonte à 1129, le palais fut érigé à proximité de la cathédrale Notre-Dame-des-Doms et du palais épiscopal, affirmant le pouvoir des consuls face à l'autorité de l'évêque. De même qu'à Arles, il fut construit au-dessus d'un édifice antique dont la fonction n'est pas identifiée, mais dont les vestiges sont visibles en soubassement de la façade du palais aujourd'hui tournée vers le palais des Papes. Le palais consulaire se composait d'une tour monumentale qui accueillait à l'étage une pièce qui peut être interprétée comme la salle de réunion du conseil de ville ; la tour était entourée de bâtiments annexes et probablement d'une enceinte. A Cahors, le consulat apparut dans le dernier quart du XII^e s. et une maison consulaire existait au moins à partir du milieu du XIII^e siècle²³. A Montpellier, il n'y avait pas de palais à proprement parler mais deux maisons consulaires se succédèrent : la première remontait à 1205 et était étroitement associée à l'église Notre-Dame-des-Tables, leur donnant une position centrale et les plaçant au cœur du quartier marchand, car les consuls étaient des banquiers et des marchands²⁴.

Ainsi, aucun modèle de palais communal ne s'imposa car leur construction ne fut pas systématique, et leur importance ne fut pas égale dans chaque ville. Les références architecturales sont plutôt à trouver dans l'architecture palatiale. Les palais, en tant que lieux de pouvoir, donnèrent le ton aux constructions plus ambitieuses. Le palais médiéval associait tour, salle et chapelle... combinaison qui ne se rencontra pas systématiquement dans les palais communaux. Au palais d'Arles, aucun volume ne s'impose comme tour, mais l'état de conservation actuel ne donne qu'une image partielle de l'allure d'origine de l'édifice. De plus, aucune chapelle ne semble avoir été associée à l'édifice, car le palais de la commune n'était pas un bâtiment résidentiel mais un lieu de travail et de représentation. Dans son élévation sur rue, il opta pour un vocabulaire militaire avec crénelage et meurtrières (si l'on considère que la partie sommitale de la façade antérieure est une restauration fidèle) davantage symbolique que défensif, car il se marie avec des baies ouvertes et ornées avec élégance. La cour bordée de galeries présentant une façade percée de fenêtres géminées soignées indique une volonté de prestige propre aux palais urbains.

22 Cet ensemble bâti a été étudié par Christian Marciewicz et Jean-Marc Mignon.

23 SCHELLES (Maurice), *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge (XI^e-XIV^e siècle)*, Paris, Éditions du Patrimoine, 1999, p. 24-28.

24 FABRE (Ghislaine), LOCHARD (Thierry), *Montpellier, ville médiévale*, Paris, Études du Patrimoine, 1992.

La création du consulat et surtout la réunion des deux consulats du Bourg et de la Cité au début du XIII^e siècle apportèrent de l'unité à la ville, jusque-là très divisée en quartiers sous le joug de seigneurs féodaux. Cette unité urbaine se matérialisa d'une part par la construction du palais de la commune et d'autre part par la construction de nouveaux remparts. Les nouveaux quartiers apparus à partir des XI^e et XII^e siècles, le Bourg Vieux et le Bourg Neuf, furent ceints de remparts dans le courant du XIII^e siècle. Ce phénomène se constate dans d'autres villes consulaires : à Avignon, une nouvelle enceinte fut construite dans la deuxième moitié du XII^e siècle, à Cahors au XIV^e siècle et Montpellier construisit une « clôture commune » au tout début du XIII^e s.

Le palais de la Cour Royale

Jusqu'au milieu du XIII^e siècle, le comté de Provence était dans les mains de la maison de Barcelone. La succession du dernier comte catalan, Raymond-Bérenger V, s'avéra difficile à régler car il mourut en 1245 en laissant quatre filles, désignant Béatrice, la cadette, célibataire, comme héritière. Avec l'appui de la monarchie française et de la papauté, Béatrice épousa Charles I^{er} d'Anjou, comte d'Anjou et roi de Naples en 1246, lui-même frère du roi de France, Saint Louis²⁵. Ainsi, la Provence passa dans la maison d'Anjou et se rapprocha du royaume de France. En 1251, l'armée de Charles d'Anjou entra dans Arles, et la ville se soumit au comte, abandonnant ses droits communaux²⁶.

La résidence des comtes de Provence

Les comtes de Provence n'installèrent pas de grand palais résidentiel dans la ville d'Arles. Jusqu'au deuxième quart du XIII^e siècle, ils ne semblent pas avoir disposé de palais du tout, car sous Alphonse II, les actes étaient signés dans des maisons de nobles arlésiens ou à l'église de la Sainte-Trinité²⁷. Le palais dit « de la Trouille », mentionné à partir de 1227, semble avoir ensuite servi de palais comtal, dans un premier temps utilisé par la maison de Barcelone, et ensuite par la famille d'Anjou. Un texte de 1227 évoque la chapelle du comte construite dans sa demeure dite *Truella*²⁸ à Arles. L'utilisation de l'expression *truella* est à rapprocher de *trullus* et désignerait un ensemble de bâtiments datant de l'Antiquité tardive, bâti en pierres et en briques, comprenant les thermes de Constantin²⁹. L'aspect de ce palais est mal connu ; les textes mentionnent une chapelle sous le vocable de Saint-Sauveur qui se trouvait à l'intérieur du palais³⁰, une aula et une chambre³¹.

25 AURELL (Martin), BOYER (Jean-Paul), COULET (Noël), *La Provence au Moyen Age*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2005, p. 148-149.

26 Ibidem, p. 169.

27 BENOIT (Fernand), *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone, Alphonse II et Raymond Bérenger V (1196-1245)*, Paris, 1925.

28 G.C.N. N° 941, 21 décembre 1227.

29 Voir HEIJMANS (Marc), *Arles durant l'Antiquité tardive : de la Duplex Arètes à l'Urbs Genesii*, Rome, École française de Rome, 2004, p.135. L'auteur écrit « Le nom de « la Trouille », en latin "*Trullia*" est généralement mis en rapport avec le mot "*Trullus*" qui désignait une grande salle, voûtée en dôme, du palais impérial de Constantinople. ». L'auteur démontre que cette appellation "Palais de la Trouille" est utilisée pour désigner un ensemble de bâtiments à Arles, englobant les thermes au bord du Rhône et une basilique localisée au sud des thermes.

30 « *capella nostra constructa infra domum nostram qui dicitur Truella apud Arelatem* », G.C.N. N° 941, 21 décembre 1227. « *capella sancti Satvatoris* », BENOIT (Fernand), *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone, Alphonse II et Raymond Bérenger V (1196-1245)*, Paris, 1925, n° 249 (1235).

31 « *in aula trollie* » et « *in cámara majori Trollie* », BENOIT (Fernand), *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone, Alphonse II et Raymond Bérenger V (1196-1245)*, Paris, 1925, n°160 (1232) et 161 (1232).

Dès le XIV^e siècle, le palais de la Trouille semble à l'abandon, car des animaux errants y sont enfermés³² ; des maisons s'y trouvent et sont habitées par des Arlésiens qui versent un cens aux comtes³³.

Aux XIV^e et XV^e siècles, lorsque les comtes se rendaient à Arles, ils trouvaient refuge dans le palais de l'archevêque. La forte présence comtale, notamment de Louis II et des membres proches de sa famille, est documentée par la chronique de Bertran Boysset qui couvre la période 1365-1415³⁴. En 1400, Louis II et sa future épouse sont accueillis à l'archevêché, où séjourne également la mère du comte, et en décembre, le mariage de Louis et Yolande y est fêté. En 1402, le roi Louis organisa à deux reprises des combats dans la cour de l'archevêché, mettant en scène le lion d'Arles. En 1405, il fait apposer ses armes à plusieurs endroits du palais. En 1412, Yolande y passe plusieurs mois. Les séjours répétés du comte et de son épouse, ainsi que le choix d'y fêter leur mariage, démontrent que la famille comtale ne possédait pas de palais propre à Arles, mais devait y être hébergé par une personnalité possédant un palais à la hauteur des rois de Provence.

Le palais de la commune devint Cour Royale

Par contre, à partir de 1251, les comtes de Provence de la famille d'Anjou installèrent un centre administratif dans l'ancien palais de la commune. Charles 1^{er} d'Anjou passa une convention avec la ville d'Arles en avril 1251, soumettant les Arlésiens au comte. Le consulat fut aboli et l'administration de la ville désormais confiée à des agents comtaux qui siégeaient dans l'ancien palais des consuls. Celui-ci changea de nom. Dans les textes, le palais comtal est le plus souvent désigné comme étant la Cour Royale. Au début du XIV^e siècle, on rencontre l'expression palais de la cour³⁵ ; au milieu du XIV^e siècle, dans les comptes des clavaires, le lieu est désigné comme « la maison où demeure le viguier et où gouverne la Cour Royale »³⁶ ; un document de la fin du XIV^e siècle évoque le « palais royal »³⁷.

Le viguier était le représentant du comte de Provence, et il demeurait dans le palais comtal ; un sous-viguier l'assistait dans ses tâches. Le palais était également un lieu de justice, avec des juges, des sergents et une prison surveillée par un gardien. La gestion financière était assurée par les clavaires, qui encaissaient les recettes de la justice (amendes) ainsi que les revenus du roi et de la reine et géraient les dépenses. Les notaires consignaient les jugements et comptes par écrit. Cette organisation administrative était traditionnelle et caractéristique des administrations royales de Provence³⁸. Cependant la viguerie d'Arles était une circonscription administrative limitée à Arles et quelques habitats de Camargue et de Crau, et avait donc une importance réduite (par rapport à celles de Tarascon, Aix ou Marseille)³⁹. Un conseil composé de quatre-vingts chevaliers et probes hommes défendait les privilèges et représentait les intérêts des Arlésiens, peu enclins à se soumettre à l'autorité du comte⁴⁰.

Les comptes des clavaires d'Arles conservent plusieurs inventaires de mobilier du palais de la Cour Royale, permettant d'identifier les bâtiments, pièces et objets appartenant au comte et à l'administration comtale.

32 Les textes évoquent un « *carcer animalium* » : A.D. BdR, B 1705 cité par STOUFF (Louis), *Arles à la fin du Moyen Age*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 1936, p. 154.

33 STOUFF (Louis), *Arles à la fin du Moyen Age*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 1986, p. 154.

34 La chronique de Bertran Boysset a été publiée dans FASSIN (Émile), *Le Musée*, 3^{ème} série, 1876-1877. L'utilisation du palais archiépiscopal par le comte Louis II est commenté dans EGGERT (Vanessa), *Le palais archiépiscopal d'Arles*, Document Final de Synthèse, Service Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2002, p. 36-40.

35 A.D. BdR, B 1705, f° 25 (1307) : *palatium dicte Curie*.

36 A.D. BdR, B 1708, f°1 (1354) et B 1710, f° 1 (1356) : *hospicium in quo moritur vicarius et regitur curie*.

37 « *palatium regium* » A.D. BdR, 405 E 13, f° 27r° (1394).

38 STOUFF (Louis), *Arles à la fin du Moyen Age*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 1986, p.169.

39 STOUFF (Louis), *Arles à la fin du Moyen Age*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 1986, p. 176.

40 STOUFF (Louis), « Arles angevine » in : *Arles, histoire, territoires et cultures*, Paris, Imprimerie Nationale, 2008, p. 371.

Le palais de la cour semble avoir servi comme résidence pour le viguier sans que les espaces lui étant réservés ne soient précisés dans les inventaires - et il abritait également la clavairie (*clavaria*) l'officine du clavaire) et une prison. C'est cet ensemble de trois institutions - viguerie, clavairie et prison - qui semble définir le palais de la Cour Royale, car elles sont fréquemment précisées lorsque le palais est mentionné⁴¹.

Le palais disposait d'un clocher mentionné en 1354, 1356 et 1367, décrit comme étant en bon état⁴². Il est encore visible aujourd'hui, bâti au centre de l'aile septentrionale de l'ancien palais des consuls, donnant sur le Plan de la Cour. Il s'agit de deux piliers massifs en moyen appareil, peut-être reliés à l'origine par un arc, qui portaient une cloche unique. En 1495, cette cloche était toujours en usage, car une corde fut achetée afin de la faire sonner.

Le mobilier mentionné à l'intérieur de la cour royale se composait d'armes (21 à 33 arbalètes, 34 flèches) conservées dans la salle du conseil, d'instruments à vents (deux trompettes, ainsi que quatre *tubas* mentionnés uniquement en 1307), un ou deux drapeaux royaux en soie, d'outils (trois marteaux, une enclume), et d'objets utilisés pour la prison (onze paires de liens pour les mains et les jambes, une chaîne pour attacher les prisonniers, une verge en fer, un ou deux « doloires » pour les punitions corporelles). L'inventaire de 1307 mentionne dix-huit plaques d'armure en plomb conservées dans la clavairie, qui ne sont plus citées dans les inventaires suivants.

Les inventaires de 1354, 1356, 1367 et 1399 parlent de trois tables conservées dans la clavairie sur lesquelles étaient posés les cartulaires de la Cour. La nature des cartulaires n'est pas détaillée ; cependant un inventaire plus ancien, fait en 1307, énumère les manuscrits faisant partie des biens mobiliers de la cour : plusieurs cartulaires avec les condamnations, enquêtes et proclamations des consuls ; un livre rouge appelé registre ; deux cahiers de parchemin dans lesquels sont les services de la cour ; un cahier de parchemin signé du sceau du chevalier Raymond de Lecto, ancien sénéchal de Provence et de Forcalquier « dans lequel sont les écritures et constitutions du roi, qu'ont les officiers du roi pour gouverner »⁴³.

D'autres pièces et espaces sont mentionnés plus brièvement dans divers documents des clavaire et de notaires de la deuxième moitié du XIV^e siècle : la cuisine du palais⁴⁴, une tour contiguë à la Cour Royale⁴⁵, le tribunal⁴⁶ et le pavement au-dessus du tribunal⁴⁷, un banc en pierre construit dans le portique de la Cour Royale, qui semble servir de tribunal⁴⁸.

La documentation concernant l'évolution de l'édifice est très lacunaire pour le XV^e siècle. Nous savons qu'en 1468, le conseil de l'*universitas* d'Arles commanda à un menuisier la construction du tribunal de la cour de la sous-clavairie, placé derrière la porte de la Cour Royale⁴⁹. La commande provenait du conseil de la ville car c'est ce dernier qui était chargé de la nomination du sous-clavaire (le chargé des affaires judiciaires mineures)⁵⁰. Les Arlésiens ne voulaient pas se laisser complètement gouverner par les comtes, et s'introduisirent en partie dans l'administration comtale.

41 Par exemple, un inventaire de 1307 conservé dans les comptes des clavaire évoque le « *palacium dicte curie in quo axari consueverunt vicarii infra quod est carcer et clavaria* ».

42 « *est ubi una campana bona perfecta et ydonea* » A.D. BdR, B170S, f° 1r° ; B 1710, f° 1r° ; B 1713, f°1r°.

43 A.D. BdR, B1705, f° 25r° (1307).

44 « *in hospicio focano palacii regii* » A.D. BdR, B 1709, f° 36r°.

45 « *turris dicte curie que est continua ipsi curie* » A.D. BdR, B 1714, f° 84r° (1373).

46 A.D. BdR, 405 E 10, f° 68r° (1392).

47 « *pavimento quod est supra tribunal nobilis et circumspecti viri domini Anthoni Ricii vicarii dicte curie* » A.D. BdR, B 1714, f° 84r° (1373).

48 A.D. BdR, 405 E 129, f° 29 (1391).

49 A.C. Arles, CC 207, f° 39 (1468).

50 STOUFF (Louis), - Arles angevine - in : *Arles, histoire, territoires et cultures*, Paris, Imprimerie Nationale, 2008, p. 371.

Lorsque la Provence devint française

En 1480, René d'Anjou mourut laissant le comté de Provence à l'époux de sa petite-fille, Charles III de Provence. Celui-ci disparut l'année suivante, et l'héritier direct était le roi de France. C'est ainsi qu'à la fin du XV^e siècle, la Provence fut rattachée au royaume de France.

Du point de vue des institutions politiques de la ville, il n'y eut pas de grands bouleversements. La Cour Royale devint la maison royale, mais dans ce cas « royale » faisait référence à la couronne de France. Les Arlésiens demandèrent à Palamède de Forbin, gouverneur et lieutenant général pour le roi Louis XI de pouvoir réhabiliter le terme « consul », expression qui remplaça syndic⁵¹. Ainsi les consuls de la ville cohabitèrent avec les agents du roi de France.

La Cour Royale connut quelques modifications documentées par les textes et les vestiges conservés. En 1487, les armes du roi furent peintes sur la façade de la Cour Royale par le peintre Jean Corse (appelé *pintre* ou *pictor*), habitant à Arles ; les armoiries étaient dorées et furent également apposées aux portails de la Milice et du Port⁵². En 1495, une toiture de la Cour Royale fut réparée et la même année une nouvelle corde pour sonner la cloche fut achetée⁵³.

Dans les premières années du XVI^e siècle, un puits fut construit dans la cour de la maison royale, fabriqué en pierre acheminée depuis Fontvieille⁵⁴. Il se trouvait dans la partie antérieure de la Cour Royale et, d'après ce qu'en dit un texte, il servait à y jeter des criminels et condamnés ! La maison royale conserva la fonction de prison qu'avait déjà précédemment la Cour Royale des comtes de Provence. Elle occupait la partie méridionale du bâtiment⁵⁵. En 1501, un caveau y fut construit mais il n'est pas précisé s'il s'agissait d'une prison⁵⁶. En 1526, les comptes trésoraires mentionnent des réparations apportées à la prison de la Cour Royale⁵⁷.

Certaines modifications apportées à l'édifice à cette période sont encore décelables aujourd'hui. L'aile septentrionale du palais, c'est-à-dire celle donnant sur le Plan de la Cour et donc la plus visible, connut quelques transformations liées à une remise au goût du jour et un réaménagement du palais.

La pièce qui occupait la partie orientale du rez-de-chaussée fut couverte d'un plafond en bois assez simple, composé de trois grandes poutres placées dans la largeur soutenant des solives perpendiculaires. La création de ce plancher correspondait également à une nouvelle division interne de cette partie de l'aile nord du palais, jusque-là à deux niveaux et désormais réorganisé en trois niveaux, avec rez-de-chaussée, grande salle et étage de combles.

A l'étage supérieur, la façade sur rue de la grande pièce fut largement ouverte par trois fenêtres à croisée (fig. ci-dessous). Proches les unes des autres, elles éclairaient abondamment la pièce à l'étage qui avait probablement une fonction prestigieuse (salle du conseil ?). Elles furent bâties avec des blocs de moyen appareil et insérées dans la maçonnerie environnante. Les appuis étaient moulurés et saillants mais ne traversaient pas la façade.

51 ANIBERT (Louis-Mathieu), Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne république d'Arles, 3 vol, 1779-1780, vol. 2, p. 52.

52 A.C. Arles, CC 228, f° 34 (1487).

53 A.D. BdR, 61727 (1495).

54 A.C. Arles, CC 250 (1501) et 252 (1502).

55 A.C. Arles, DD 41 /3. Ce texte nomme les confronts de la partie antérieure de la Cour Royale : à l'est, la maison commune, au sud, les prisons royales, à l'ouest, la porte du tribunal et au nord, le Plan de la Cour.

56 A.C. Arles, CC 250 (1501).

57 A.C. Arles, CC 285 f° 81, 118, 141, 162, 163, 181 (1526) et CC 286, f° 16.

Sous les appuis, trois assises de moyen appareil « soutenaient » les fenêtres. Ornées de tores fins se croisant dans les angles reposant sur une succession de bases prismatiques, les fenêtres étaient couvertes de larmiers retombant sur des culots sculptés. Ceux-ci avaient une vocation décorative et affichaient également un message politique. La fenêtre la plus à droite en regardant la façade avait des culots sculptés de motifs végétaux, notamment des feuilles de chêne avec des glands et des feuilles de vigne de l'autre côté (fig. ci-dessous, à gauche). La fenêtre centrale par contre avait des culots représentant deux lions aux visages légèrement anthropomorphes et à la crinière stylisée et abondante portant chacun un blason de leurs pattes antérieures. Les deux blasons qui se font face sont identiques et représentent trois fleurs de lys placées deux sur une ; sur le blason et sur la patte de lion est posée une couronne (fig. ci-dessous, au centre). Il s'agit des armes des rois de France signalant par là que ces fenêtres furent installées après que la Provence fut rattachée à la couronne de France. La fenêtre placée la plus à gauche, elle, avait des culots représentant chacun un ange agenouillé, en tunique, tenant contre sa poitrine le blason d'Arles, c'est-à-dire un lion à la patte droite levée (fig. ci-dessous, à droite).



Cet emblème apparut pour la première fois sur les sceaux du consulat de la ville à partir des années 1180 sans que l'on ne connaisse les raisons du choix de cet animal symbolique ; il incarne depuis cette époque le blason de la ville⁵⁸. Ainsi la ville en tant qu'institution politique autonome s'affichait à côté des armes des rois de France. C'est à cette période ou peu de temps après que furent percées les petites baies carrées au troisième et dernier niveau de la façade sur rue de la maison royale. Elles ne sont pas toutes contemporaines, comme en témoigne la différence de traitement de leurs encadrements, mais relèvent d'une même volonté d'apporter un éclairage plus abondant au dernier niveau.

⁵⁸ Le lion d'Arles, emblème héraldique arlésien, document de synthèse des archives communales publié sur le site Internet du service du Patrimoine de la Ville d'Arles : http://www.patrimoine.ville-arles.fr/arles/ville.cfm?action=fiche_document_commune&id_document=1213&id=1

Un escalier en vis fut aménagé dans l'extrémité occidentale de l'aile nord, à côté du porche d'entrée. Bâtie en moyen appareil allongé, la tour d'escalier avait un plan quadrangulaire. Les marches se développaient autour d'un noyau à plan circulaire en suivant le sens des aiguilles d'une montre. Les deux trompes d'angle conservées sont nues. Construit à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle, il a dû remplacer l'escalier préexistant en proposant une formule moins encombrante et plus pratique à l'usage.

Bâtiments annexes et environnement urbain

Les possessions des comtes ne se limitent pas au palais de la Cour Royale, mais comprenaient également un ensemble de bâtiments annexes énumérés dans les inventaires des biens du roi et de la reine.

Le poids du blé et de la farine était conservé dans une maison placée sur le Plan de la Cour qui appartenait aux comtes. Le pesage de la farine se faisait dans une autre maison à proximité située dans la rue des Notaires⁵⁹. Celle-ci se trouvait non loin du Plan de la Cour et tenait son nom des nombreux bureaux de notaires qui s'y trouvaient.

Le Plan de la Cour, qui a gardé ce nom aujourd'hui, était la place qui s'ouvrait devant le palais de la Cour Royale. La plus ancienne mention que nous connaissons de cette appellation « Plan de la Cour » remonte à 1293⁶⁰. Il n'est pas évident de savoir si cette place appartenait ou non aux comtes ; en 1307, un inventaire mentionne deux places sur lesquelles les juges d'Arles rendaient la justice⁶¹ mais les inventaires suivants n'en parlent plus, et ne nomment en tout cas pas le Plan de la Cour comme une possession comtale.

Autour du Plan de la Cour se trouvaient également des maisons privées. Nous n'avons pas réalisé une recherche exhaustive pour les identifier, mais nous savons par exemple, qu'à la fin du XIV^e siècle, s'y trouvait la maison du notaire Trophime Rodelli, lui-même voisin du notaire Pons Rodelli, son père⁶². Au début du XV^e siècle, s'y trouvait la demeure du notaire Pierre Bertrandi, qui fut ensuite achetée et démolie pour faire place à l'hôtel de ville évoqué dans le chapitre suivant.

Un autre acte du milieu du XV^e siècle, signale l'existence d'un verger qui se trouvait à côté de la maison du poids du blé et de la farine ainsi que de la maison du notaire Guillaume Olivari⁶³. Ainsi, le Plan de la Cour, de par sa vocation politique, semble avoir principalement réuni des demeures de notaires. Le Plan de la Cour était directement relié à la place du Sestier (actuelle place du Forum) par une rue (aujourd'hui rue du Palais) fréquemment mentionnée dans les textes.

La Cour Royale, ou Maison du Roi devint siège de la sénéchaussée en 1535. Elle conserva sa fonction de prison et tribunal pendant toute la période moderne.

59 A.D. BdR, B 1708, f° 1 (1354), B 1710, f° 1 (1356), B 1713, f° 1 (1367).

60 A.D. BdR, B 813 (1293) cité par FEVRIER (Paul-Albert), *Le développement urbain en Provence, de l'époque romaine à la fin du XIV^e siècle*, Paris, 1964, p. 183.

61 A.D. BdR, B1705, f° 25 (1307).

62 A.D. BdR, 405 E 13, f° 84r° (1394).

63 FASSIN (Émile), « Le Plan de la Cour » in *Les rues d'Arles*, recueil factice, 13 décembre 1919.

L'hôtel de ville au XV^e siècle

Des consuls aux syndics

A partir de 1251, Arles fut soumise au comte de Provence et son consulat aboli. Cependant, le comte Charles I^{er} d'Anjou confirma les privilèges de la ville et concéda un « embryon de gouvernement communal »⁶⁴. Dès 1251, un conseil composé de quatre-vingts nobles et probes hommes fut créé, et quelques années plus tard des syndics furent nommés (ils sont mentionnés à partir de 1257 et sont permanents à partir de 1349). Les syndics, au nombre de deux, étaient à la tête de la communauté d'habitants appelée *universitas*. Ils représentaient la ville et ses intérêts, géraient les affaires de la ville et réglaient les problèmes intérieurs. La ville avait un capitaine responsable de la sécurité à partir de 1368. Le trésorier notait minutieusement les dépenses faites par la communauté.

Le palais des consuls ayant été transformé en palais comtal, ce « gouvernement » urbain ne disposait pas de lieu de réunion ni de lieu pour la conservation des biens de la ville. Il semble que jusqu'en 1424, date de création d'un nouvel hôtel de ville, syndics et conseil se réunissaient chez des particuliers. Les comptes trésoraires citent les lieux occupés par la communauté. En 1413, la communauté loua deux maisons appartenant à Guy de Fos, une pour réunir le conseil et une pour stocker les affaires de la communauté d'Arles ; en 1421, elle occupa la maison du viguier ; en 1424, elle loua une chambre dans la maison de Pons d'Eyguières, notaire, afin d'y conserver les archives⁶⁵. Avant ces dates, les textes ne précisent pas où ils se réunissaient : peut-être disposaient-ils de la Cour Royale ?

La construction du nouvel hôtel de ville

L'agrandissement et la réfection de la maison commune 1424-1427

En 1424, la communauté décida d'acheter des locaux pour y installer un hôtel de ville. Au mois de novembre, elle acheta la maison d'habitation de Pierre Bertrand, notaire. Cette maison avait l'avantage de se trouver au cœur de la ville, là où siégeaient jadis les consuls et podestats qui symbolisaient l'autonomie politique d'Arles. En effet, elle était adjacente au palais comtal (l'ancien palais des consuls) et donnait sur deux rues : une qui passait devant l'église paroissiale Notre-Dame-la-Principale et une qui rejoignait le Plan de la Cour.

L'acte de vente du 30 novembre 1424 précise que l'achat de cette maison était nécessaire car la communauté et l'université de la ville d'Arles n'avait pas de maison commune⁶⁶. La maison devait servir à conserver les biens, les privilèges, les caisses, les armes et l'artillerie de la communauté. A côté de la demeure se trouvait un *celeste*, c'est-à-dire un espace à ciel ouvert, qui peut être interprété comme une cour ou un portique⁶⁷. La maison fut achetée au prix de 260 florins et payée en deux fois (le 14 juillet 1425 et le 31 août 1426⁶⁸). La maison de Pierre Bertrand se trouvait à côté de celle du chanoine Jacques de Pennes mais la communauté n'acheta celle-ci qu'en 1443⁶⁹.

64 STOUFF (Louis), *Arles à la fin du Moyen Age*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 1986, p. 169.

65 A.C. Arles, CC 131, f° 48 (1413), CC 138, f° 25 (1421), CC 140, f° 36 (1424).

66 « *idem magister Petrus qui habet quodam hospitium de quo infra habebitur, illud hospitium vendet communitati et universitati dicte civitatis, quae huc usque nullam domum communem habuit* », Actes du notaire Antoine Olivari, 1424, f° 55, transcrit dans A.C. Arles, DD 42 f° 1 et JACQ.UEMIN (Louis), *Guide du voyageur dans Arles*, Arles, 1835, p. 460-461.

67 *ibidem*.

68 A.C. Arles, CC 142, f° 13 (1425) et CC 143, f° 29 (1426).

69 A.C. Arles, BB 3, f° 346 cité par FASSIN (Émile), "Le Plan de la Cour", 6 décembre 1919 et 7 février 1920 in : *Les rues d'Arles*, recueil factice, 3 vol., extraits du *Forum républicain*, 1913-1921.

Suite à cet achat et à partir du mois de février 1425, de nombreux travaux furent entrepris afin de remettre en état la maison et l'adapter à sa nouvelle fonction. Les murs et planchers anciens furent réparés, de nouveaux murs bâtis, deux fenêtres percées dans un des murs neufs, une fenêtre basse fut ouverte et la pièce servant de salle de conseil agrandie. Des portes en bois furent construites et placées dans les nouveaux murs. Des meubles furent également achetés ou construits : une armoire pour les livres et les armes de la maison commune, une tribune pour le viguier, les bancs pour les conseillers dans la salle du conseil⁷⁰.

En 1427, la salle des archives fut aménagée⁷¹. Les planchers de sol et de plafond furent construits et blanchis à la chaux puis une fenêtre basse fut ouverte. Les arbalètes et les bombardes y furent amenées. La même année, dans la salle du conseil, le plancher sous l'ancienne cheminée fut réparé et refait, et une nouvelle cheminée construite⁷² ; celle-ci fut dotée de nouveaux chenets en 1433⁷³. A partir de 1427, l'hôtel de ville n'était plus en travaux et put être utilisé par les syndics et le conseil. Dans ses premières années d'existence, le nouveau bâtiment qui accueillait la communauté était appelé maison commune dans les textes (*hospicium communis* ou *domus communis* en latin, *lostal del common* en provençal).

L'organisation intérieure de l'édifice est mal connue. Le nombre, la fonction et le mobilier des pièces sont connus par les inventaires rédigés par les notaires lors de l'entrée en fonction de nouveaux syndics. Cinq inventaires sont conservés dans les comptes trésoraires de la communauté entre 1439 et 1452⁷⁴ ; ils mentionnent tous trois pièces : la salle du conseil, la pièce où étaient conservées les archives (qui se trouvait à côté de la salle du conseil) et une pièce « inférieure » localisée sous la pièce des archives. Ainsi la maison commune s'organisait sur deux niveaux avec une pièce en rez-de-chaussée et les deux pièces principales à l'étage (la grande salle et les archives). Le mobilier de la salle du conseil était modeste : une table à tréteaux en sapin, un banc à quatre pieds et deux chenets dans la cheminée. Les livres considérés comme les plus importants pour la ville y étaient conservés : le livre des privilèges dit livre vert, le livre des statuts de la ville dit livre noir, et le livre des privilèges dit livre rouge qui était attaché par une chaîne en fer à la table.

La salle des archives rassemblait le reste des livres, documents et privilèges de la ville, conservés à l'intérieur de caisses en bois fermées à clef ou dans une armoire en bois à quatre portes⁷⁵. Dans les inventaires de 1444 et de 1445, les dix livres terriers de la ville s'y trouvaient également⁷⁶. La salle des archives était aussi un lieu de dépôt d'armes où on trouvait des bombardes (entre trois et sept selon les années), des sacs de poudre pour les bombardes, une trentaine de couleuvrines, une trentaine d'arbalètes à crics et des crics pour les tendre ainsi que des caisses remplies de viretons⁷⁷ pour les arbalètes. En 1444 et 1445, les inventaires mentionnent une caisse peinte à porte coulissante qui contenait des bannières.

70 A.C. Arles, CC 141, f° 49, 53, 54, 59,74,75,76, 77 (1425).

71 A.C. Arles, CC 143, f° 38 (1426).

72 A.C. Arles, CC 143, f° 40 (1427) et CC 144, f° 22 (1427).

73 A.C. Arles, CC 150, f° 66 (1433).

74 A.C. Arles, CC 158, f° 49 (1439), CC 166, f° 2 (1444), CC 167, f° 23 (1445), CC176, f° 37 (1451) et CC 178, f° 37(1452).

75 Le « livre noir » était un livre de la fin du XIV^e siècle qui reproduisait les statuts et privilèges de la ville d'Arles. Les statuts, composés de 193 articles, étaient la garantie des droits des Arlésiens et ils restèrent en vigueur jusqu'à la fin du Moyen Âge. Un autre livre de privilèges, datant lui de 1427, réunissait en 201 paragraphes les libertés et privilèges concédés par le comte de Provence aux Arlésiens, et ses transactions avec les habitants d'Arles. Ces deux ouvrages sont conservés aujourd'hui aux archives communales.

76 Ancêtres du cadastre, les livres terriers regroupaient les déclarations de patrimoine des Arlésiens qui permettaient le calcul des impôts dus. Les livres terriers mentionnés dans les deux inventaires doivent être ceux de 1425 et 1437.

77 Les viretons sont des types de traits d'arbalète.

Enfin, la salle basse qui se trouvait sous la pièce des archives servait à stocker d'autres armes : une quarantaine d'arbalètes, des crics d'arbalète et une quarantaine de caisses contenant des viretons. Une partie des armes n'avait pas d'emplacement précis et se trouvait dans l'une ou l'autre pièce selon les années ; c'était le cas des soixante boucliers, des quatre bancs d'arbalètes, des trois lanternes en fer, des trois petites bombardes chacune sur un affût en bois et des trois lances.

Cette énumération du mobilier de l'hôtel de ville permet de constater que celui-ci était peut-être un lieu de réunion (même si le mobilier n'atteste pas de grandes réunions assises du moins), mais avant tout un lieu de conservation des archives, qui témoignaient des privilèges de la ville et garantissaient son fonctionnement, ainsi qu'un lieu de conservation d'armes.

Le chantier de 1455

Dès 1452, le nouvel hôtel de ville menaçait ruine. Le danger est tel qu'il fut décidé de ne plus utiliser la maison commune, et la demeure de Jérôme Pahlade fut louée pour les assemblées du conseil⁷⁸. Le tribunal et les bancs furent déménagés et réparés⁷⁹. La location, prévue pour une durée de deux ans, dura jusqu'en 1456. Pendant ce temps, l'hôtel de ville fut loué à maître Raymond Verdier, arbalétrier (pendant l'année 1454).

En 1455, des travaux importants furent entrepris dans l'hôtel de ville. Ils étaient peut-être liés à l'achat, deux ans plus tôt, de la maison voisine de Jacques de Pennes⁸⁰, qui - une fois démolie - offrait des possibilités d'agrandissement et de restructuration de la maison de ville. La nature des travaux est détaillée dans les comptes du trésorier, qui y nota toutes les dépenses en main-d'œuvre et en matériaux⁸¹. Afin de calculer et vérifier les sommes dues aux artisans ayant participé au chantier, un document avec le cannage des travaux fut rédigé⁸². Il décrit avec précision le type d'intervention et l'étendue des travaux et apporte des précisions sur l'organisation de l'hôtel de ville dans son état après les travaux. Le descriptif des travaux permet d'identifier les espaces intérieurs : la grande salle, une pièce au-dessus de la salle, une cuisine, des couloirs (*corredors*) et une pièce appelée l'artillerie, qui pourrait correspondre à l'ancienne salle des archives ; ni la salle des archives ni la pièce inférieure ne sont mentionnées. Trois niveaux sont évoqués : le rez-de-chaussée (*dabas*), le premier étage (*lo primyer solier*) et le second étage (*lo segon solier*), desservis par un escalier.

La toiture de l'hôtel de ville fut complètement refaite. Le *peyrier*⁸³ Alexandre Forque bâtit l'arase et monta le pignon alors que le *fustier*⁸⁴ François Carras réalisa la charpente. La chaux, le sable et les tuiles furent achetés chez Audin Berthier. Des hommes furent payés à la journée pour transporter les huit cents tuiles achetées, les paniers de sable ainsi que les sacs de chaux, et aider le couvreur à monter les tuiles sur la toiture. Deux couvreurs travaillèrent à l'ouvrage : celui dénommé Guichart, qui réalisa la toiture principale et Johan de Tiers, alias de la Mule, qui s'occupa du couvert de la cuisine et des couloirs. Le toit principal était à deux versants (*a ii esgots*) ; sa charpente mesurait 7 cannes de long et 4 cannes et 4 pans de long (ce qui équivaut à environ 126m² de surface). La charpente au-dessus de la cuisine mesurait 3 cannes et 7 pans de long et 3 cannes et 6 pans de large (ce qui équivaut à environ 58m²).

78 A.C. Arles, CC 177, f° 28 (1452) et BB 3.

79 A.C. Arles, CC 177, f° 35 (1452) et CC 178, f° 12 (1452).

80 A.C. Arles, BB 3, f° 346 cité par FASSIN (Émile), " Le Plan de la Cour ", 6 décembre 1919 et 7 février 1920 in : *Les rues d'Arles*, recueil factice, 3 vol., extraits du *Forum républicain*, 1913-1921.

81 A.C. Arles, CC 183, f° 15-16 (1455).

82 A.C. Arles, CC 183, f° 42-45 (1455).

83 Le *peyrier* est maçon et/ou tailleur de pierre.

84 Le *fustier* est charpentier et/ou menuisier..

Les travaux de maçonnerie furent confiés à Alexandre Forque, *peyrier*. Il construisit (ou reconstruisit) un mur côté rue (il semble qu'il s'agisse de la rue qui longe l'église Notre-Dame-la-Principale) et un deuxième mur de l'autre côté (côté cour ?). Il réalisa trois ou quatre⁸⁵ fenêtres à croisée dans la salle du conseil qui s'ouvraient du côté de la rue. Dans la pièce au-dessus de la salle, il construisit deux petites fenêtres qui donnaient sur la rue et deux autres qui donnaient sur l'intérieur de l'hôtel de ville (sur la cour).

Un autre maçon, Huguet Tubueff, était chargé en mai 1456, de la construction d'une *crota* de *peyra*, c'est-à-dire d'une pièce voûtée bâtie en pierre à l'intérieur de l'hôtel de ville⁸⁶. Cette nouvelle pièce était destinée à la conservation des archives et notamment pour les protéger du feu. Malheureusement, les textes sont trop laconiques pour localiser cette nouvelle salle des archives.

Le serrurier Pierre Laurentin fut payé pour les peintures, gonds, charnières, verrous et loquets posés aux fenêtres et portes de l'hôtel de ville. Le document du cannage des travaux évoque les travaux de serrurerie concernant la pièce dite l'artillerie : sur la porte des peintures furent clouées, la serrure fut posée, sur les fenêtres les paumelles et verrous furent placés. Une serrure fut posée sur la grande porte de l'hôtel de ville.

Les planchers de la salle du conseil, du deuxième étage, de la cuisine et des couloirs furent refaits par le *justier* François Carras. Le plancher de la salle (au premier étage) mesurait 5 cannes et 2 pans de long (env. 10m50) et 2 cannes et 5 pans de large (env. 5m25), ce qui donne une surface d'environ 55m². Le plancher de l'étage au-dessus (*lo solier al plus aut*) mesurait 7 cannes de long (env. 14m) et 2 cannes et 7 pans de large (env. 5m75), créant une surface d'environ 80m². Le plancher de la cuisine mesurait 3 cannes et 7 pans (env. 7m75) et 3 cannes et 6 pans de large (env. 7m50), soit environ 58m² de surface.

Enfin, des hommes furent payés à la journée pour vider les déchets résultant des travaux dans la rue et ensuite pour balayer l'intérieur de l'hôtel de ville ; ils s'occupèrent également du déménagement des bancs, portés de la maison de Jérôme Palhade à la salle du conseil.

En 1456, le trésorier paya le solde des travaux de maçonnerie et de charpente⁸⁷, les deux plus grosses dépenses du chantier. Au total, les travaux de construction et de réaménagement de l'hôtel de ville coûtèrent plusieurs centaines de florins (probablement autour de 500 florins), somme importante pour l'époque.

D'après les informations apportées par les archives, le bâtiment qui peut être restitué était un édifice à trois niveaux qui se trouvait entre le Plan de la Cour et l'église Notre-Dame-la-Principale et qui s'organisait autour d'une cour centrale. Les espaces intérieurs connus sont la grande salle du conseil (qui s'ouvrait sur la rue à côté de Notre-Dame-la-Principale par trois ou quatre fenêtres), une pièce au-dessus de la salle (éclairée côté cour et côté Notre-Dame-la-Principale par deux petites fenêtres dans chaque façade), une cuisine, l'artillerie, une pièce voûtée pour les archives et des couloirs. Les travaux de cannage permettent de se donner une idée des surfaces concernées. La salle faisait environ 55m² et une autre pièce devait partager l'étage avec la salle du conseil car le plancher supérieur mesurait autour de 80m². La documentation évoque aussi une toiture d'environ 126m² qui devait couvrir l'aile principale avec la salle du conseil et des espaces attenants. Enfin, la cuisine mesurait autour de 58m² et disposait de sa propre toiture ayant les mêmes dimensions.

85 L'acte résumant les dépenses du trésorier évoque quatre fenêtres alors que le document avec le cannage des travaux parle de trois fenêtres.

86 A.C. Arles, CC 185, f° 4 et 22 (1456).

87 A.C. Arles, CC 185, f° 4 et 7 (1456).

L'inventaire fait pendant cette période de chantier révèle le même mobilier que dans les inventaires précédents ; cependant la localisation des meubles et objets n'est pas précisée car tout était en dépôt temporaire chez les Palhade. En 1457, le chantier était manifestement terminé et les affaires de la communauté furent transportées de la maison de Bérenger Palhade à l'hôtel de ville, notamment le tribunal, les bancs, les caisses d'archives, les bombardes, les boulets et la poudre⁸⁸.

Les années suivantes, des actes furent signés à plusieurs endroits dans la maison commune : dans la salle du conseil, dans le portique où se tenait le conseil, dans la cuisine et dans le déambulatoire à côté de la cuisine⁸⁹. La diversité des lieux de signature rappelle que tous les espaces avaient une vocation publique.

Même si le chantier était terminé et le déménagement fait, la maison commune fit encore l'objet de quelques interventions les années suivantes. Dès 1457, le toit de la chambre supérieure dut être réparé. Un logement pour Alzias Dauphin, gardien (*custos*) de la maison commune fut aménagé⁹⁰. L'année suivante une cheminée fut construite dans la cuisine et en 1465, c'est dans la salle du conseil qu'une cheminée fut bâtie⁹¹. Cette dernière avait une ouverture intérieure de dix pans (2m55) de large, un foyer dallé et dépassait de trois pans (environ 75cm) au-dessus des toits, au niveau du mur qui se trouvait entre la salle de la Cour Royale et la salle du conseil de la maison commune. Il fut demandé au lapicide Léon Alvernhas de faire figurer sur le manteau de la cheminée un écusson avec le lion des armes de la communauté d'Arles. Ensuite, en 1469 et 1473, les travaux consistèrent en des réparations aux toits de l'hôtel de ville⁹². En 1480, une tour qui jusque là n'avait pas été mentionnée, et qui était pourtant nommée la tour de la maison commune (*turri domus communis*), fit l'objet de travaux de maçonnerie et de menuiserie⁹³.

En 1464, 1465 et 1466, de nouveaux inventaires permettent de prendre connaissance des espaces accueillant du mobilier dans l'hôtel de ville nouvellement aménagé⁹⁴. Sont mentionnées quatre pièces principales : une pièce voûtée aussi appelée salle des archives (*domo archivii crotata*) dans laquelle étaient effectivement conservées les archives dans des caisses, la salle du conseil (*aula in qua tenetur consilium*) où se trouvaient simplement le livre des privilèges et une caisse avec des étendards du roi, de la reine et de la ville, l'entrée de la maison commune, à côté de la porte, où étaient placées deux grandes bombardes et vingt petites, et enfin une pièce située au-dessus de la salle du conseil (*domo superiori que est super aulam in qua tenetur consilium*). Cette dernière pièce n'avait pas de fonction spécifique et servait à abriter diverses affaires : de nombreuses armes (presque quatre-vingts arbalètes, une vingtaine de couleuvrines, cinq bancs en bois pour les arbalètes, quatre-vingts caisses de carreaux et de crics, dix-neuf crics, soixante boucliers, un canon sur chariot), une mesure pour le vin et l'huile, un trépied en fer, cinq lanternes pour accompagner le capitaine la nuit, une table en sapin avec deux tréteaux et les deux chenets en fer indiquant la présence d'une cheminée.

En 1469, du mobilier complémentaire fut commandé au fustier Johan Tesseyre alias Roman pour la salle du conseil : des bancs en bois, le tribunal des syndics et de l'assesseur ainsi que la table du conseil⁹⁵. Deux ans plus tard, la communauté demanda au fustier Hugonin Guibert de réaliser un banc, deux caissons et une table à tréteaux, le tout en noyer pour la salle du conseil⁹⁶.

88 A.C. Arles, CC 185, f° 19 (1457).

89 A.C. Arles, CC 188, f° 36, 37, 41, 44 et 47 (1457) et A.D. Bouches-du-Rhône, 405 E 156 f ° 292 (1459).

90 A.C. Arles, CC 185, f° 10 (1457).

91 A.C. Arles, CC 189, f° 12 (1458), CC 201, f° 47 (1464) et CC 202, f° 23 et 45 (1464).

92 A.C. Arles, CC 208, f° 30 (1469) et CC 213, f° 74.

93 A.C. Arles CC 221, f° 43 (1480) et CC 222, f° 16 (1481).

94 A.C. Arles, CC 201, f° 29 (1464), CC 203, f° 32 (1465) et CC 205, f° 30 (1466).

95 A.C. Arles, CC 207, f° 58 (1469).

96 A.C. Arles, CC 210, f° 54 (1471).

Le chantier de 1486-1487

Étonnamment, dès 1486, l'hôtel de ville connut de nouveau une campagne de travaux de construction et de transformation. Ce troisième chantier depuis l'achat de la maison de Pierre Bertrand en 1424 fut peut-être lié à l'acquisition en 1467 d'une partie d'une maison voisine qui appartenait à André Albert⁹⁷. La maison, qui se trouvait sur le Plan de la Cour, fut aussitôt démolie après son achat⁹⁸. Une autre acquisition explique peut-être aussi ces travaux. En 1471, le roi René, comte de Provence, donna à la communauté une petite cour située derrière le tribunal du viguier afin d'y faire des archives ou une artillerie⁹⁹. C'est peut-être à ces emplacements que furent édifiées les constructions nouvelles du chantier de 1486. Il s'agit principalement de deux aménagements : une nouvelle salle des archives et une pièce appelée salle basse.



Les travaux sont renseignés par les documents comptables du trésorier de la communauté, qui apportent peu de détails sur la nature des travaux (fig. ci-contre). Le coût total des travaux atteignit presque deux cents florins. En février 1486, le maçon/tailleur de pierre (*lapicidé*) Guillaume de Beaujeu fut payé pour la réalisation de la salle basse et pour le banc en pierre qu'il construisit devant la maison commune (donc, sur le Plan de la Cour)¹⁰⁰. La salle basse fut ensuite dotée de portes et de fenêtres¹⁰¹. La salle des archives fut complètement transformée et une partie des travaux est documentée par un prix-fait¹⁰². En avril 1486, il fut demandé à Guillaume de Beaujeu de déplacer les archives dans une pièce à côté du *celest* (ou cour) appelé aussi *bardat* (espace dallé), pièce située sous la petite chambre (*camerina*) à l'ouest. La

pièce dite nouvelle salle des archives (*archivum crotatum... noviter...facte*) était localisée à l'extrémité de la salle inférieure nouvellement réalisée. Il fut demandé à Guillaume de Beaujeu de détruire la nouvelle salle des archives (ou du moins une partie), puis la daller et la blanchir ainsi que de boucher une petite fenêtre qui s'y trouvait. Il dut ensuite voûter cet espace qui s'étendait du mur de la salle basse jusqu'au mur de la chambre appelée *de la san petra*, qui se trouvait sous le bureau (*lo bureau*). La porte donnant sur la cour dallée et la porte ouvrant sur la chambre sous le bureau furent obturées et remplacées par une nouvelle. La pièce des archives était éclairée par une nouvelle fenêtre carrée suffisante pour apporter de la lumière. Le fustier Jean Comalhe fit des travaux de construction non explicités dans la salle des archives¹⁰³. Cette même pièce ainsi que la salle (*aula*), à priori la salle du conseil car il n'est pas précisé « salle basse », reçurent un nouveau plafond en bois¹⁰⁴. Au début de l'année 1488, trois hommes furent rémunérés pour classer et inventorier les documents qui se trouvaient dans le nouveau local des archives¹⁰⁵.

Le serrurier Pierre Vincent fabriqua des serrures, paumelles, gonds etc..., pour les portes et fenêtres des archives et de la salle basse ainsi que pour la porte arrière de la maison commune (*porte de rétro dite domus*), a priori celle qui donnait sur la rue longeant Notre-Dame-la-Principale¹⁰⁶.

97 A.C. Arles, CC 206, f° 47 (1468).

98 A.C. Arles, CC 206, f° 47 (1468).

99 A.C. Arles, DD41/1.

100 A.C. Arles CC 225, f° 60, 63, 69 et 74 (1486).

101 A.C. Arles CC 226, f° 10 (1486).

102 A.C. Arles CC 227, f° 2 (1486).

103 A.C. Arles CC 225, f° 68 (1486).

104 A.C. Arles CC 226, f° 9 (1486).

105 A.C. Arles CC 228, f° 41 (1488).

106 A.C. Arles CC 226, f° 27 et 36 (1486 et 1487).

Les vestiges bâtis

L'hôtel de ville du XV^e siècle fut remplacé par l'hôtel de ville construit dans les années 1670 qui s'élève encore aujourd'hui au milieu de la ville. Ainsi, il ne reste pas de vestiges de l'hôtel de ville du XV^e siècle maintes fois transformé, si ce n'est une pièce en sous-sol, qui fait partie des caves de l'hôtel de ville actuel. Il s'agit d'une pièce à la surface limitée, peu élevée, bâtie avec un moyen appareil caractéristique des constructions des XII^e et XIII^e siècles. Ainsi, cette pièce était une construction médiévale antérieure à l'aménagement de l'hôtel de ville du XV^e siècle qui dut être intégré à celui-ci. Il fut utilisé comme prison à l'époque moderne car de nombreux graffiti couvrent les murs et sont le témoin d'occupants qui avaient de longues journées à combler.

L'expression du pouvoir

En tant que lieu de pouvoir, l'hôtel de ville affichait son autorité et mettait en exergue le pouvoir détenu. L'expression du pouvoir de la commune d'Arles, ou du moins du souvenir de la commune représenté par les syndics, s'appuyait sur un symbole, celui du lion. C'est à l'époque du consulat, vers 1180, qu'apparut pour la première fois le lion d'Arles¹⁰⁷.

Celui-ci était présenté de profil avec la patte droite levée et la tête tournée de face. L'origine de cet emblème est inconnue, même si plusieurs interprétations ont été proposées. Les armes de la ville étaient fréquemment associées à celles du pouvoir du bâtiment voisin, la Cour Royale, c'est-à-dire les armes de la famille des comtes d'Anjou-Provence.

Déjà en 1413, alors que l'hôtel de ville n'existait pas encore, la ville commanda deux bannières portant à la fois les armes de la ville (le lion) et les armes du roi (des fleurs de lys et une croix)¹⁰⁸. Un texte de 1430 mentionne un banc sur lequel figuraient les armes du roi et de la ville¹⁰⁹.

Les documents comptables du trésorier de la ville évoquent la construction d'une cheminée dans la salle du conseil en 1465. Il est précisé qu'un lion dans un écusson figurait sur le manteau de la cheminée¹¹⁰. L'année suivante, les armes de la ville furent associées à celles du roi René d'Anjou et son fils héritier, Jean, duc de Calabre et représentées sur des vitraux des fenêtres de la salle de l'hôtel de ville¹¹¹. Le décor héraldique des vitraux complétait celui de la cheminée et appuyait la fonction politique d'Arles et de la famille comtale. L'artisan choisi est nommé : il s'agissait de *mestre Enguibran pintre davinbon*, qui peut être interprété comme le célèbre peintre Enguerrand Quarton. En effet, sa présence à Avignon est attestée entre 1447 et 1466, le prénom est suffisamment rare pour qu'il puisse être associé à Enguerrand Quarton, il vécut brièvement à Arles entre 1445 et 1446 et en plus, la ville d'Arles avait déjà fait appel à lui en 1457 pour réaliser des bannières pour la Ville d'Arles, le roi René et son épouse¹¹². Le choix du verrier était donc prestigieux et est un témoignage précieux de l'activité de verrier de ce grand peintre provençal de la fin du Moyen Age.

107 Le lion d'Arles, emblème héraldique arlésien, document de synthèse des archives communales publié sur le site Internet du service du Patrimoine de la Ville d'Arles : http://www.patrimoine.ville-arles.fr/arles/ville.cfm?action=fiche_document_commune&id_document=1213&id=1

108 A.C. Arles CC 131, f° 221 (1413).

109 A.C. Arles, CC 148, f° 43 (1430).

110 A.C. Arles, CC 201, f° 47 (1465).

111 *los veyres o veyrials figuratz, pausatx enlos fenestrages dela sala del hostal de dicta ciutat, en los quales son las armas del Rey nostre subeyran senhor, de monsehor de Calabria e dela Villa* : A.C. Arles, CC 202, f° 34 (1466).

112 GUIDINI-RAYBAUD (Joëlle), « Enguerrand Quarton, peintre et peintre verrier », in : *Bulletin Monumental*, t. 156-ii, 1998, p. 189-190.

L'année suivante, Guillaume Rohier fut payé pour un lion qu'il avait fait à l'avant de l'hôtel de ville (*fach devant lostal dela villa*)¹¹³. Le texte, très laconique, ne dit pas ce qui est entendu par *fach* : peint ? sculpté ? gravé ? A la fin des années 1480, après l'achèvement du chantier de construction de la salle basse, la communauté demanda qu'un lion y soit peint¹¹⁴. La réalisation dut être élémentaire, car le prix payé était très bas.

Après 1481, ce sont les armes du roi de France qui furent ajoutées à la maison commune et associées à celles de la ville. En 1509, Jean Teson peignit les armes du roi et de la reine dans la maison commune¹¹⁵. L'année suivante, le lion d'Arles fut peint et doré à l'entrée de la salle basse¹¹⁶.

L'hôtel de ville garda cette fonction jusqu'au XVII^e siècle. L'institution demeura mais le bâtiment fut démoli et remplacé par celui de Jules-Hardouin Mansart et Jacques Peytret qui fut élevé dans les années 1670.

Texte de Vanessa Eggert, Le CERAPHIN (Collectif d'Étude et de Recherche en Archéologie, Patrimoine et Histoire Interrégional), Arles.

113 A.C. Arles, CC 206, f° 28 (1467).

114 A.C. Arles, CC 520 f° 289.

115 A.C. Arles, CC 259 (1509).